

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 24 Octobre 2022

Délibération n° 2022.10.63

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15

- qui ont pris part à la délibération : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 12 octobre 2022

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 14 octobre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT, Carole SOULIER, Christophe WAÏT.

M. Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Conditions d’occupation du domaine public par la sarl Comptoir de Lancié

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d’occupation du domaine public conclues avec la société Comptoir de Lancié par convention du 6 avril 2020.

Il rappelle aussi que le Conseil Municipal n’envisage pas de louer le local commercial en projet à la sarl Comptoir de Lancié.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire, l’autorise

- à signer un protocole transactionnel avec la sarl Comptoir de Campagne afin de définir les modalités d’occupation du domaine public pour les prochains mois.
- à faire appel à un avocat pour la rédaction de ce protocole transactionnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON.

Le secrétaire,
Gilles ASSANT.

